



MOTION SUR L'AVANT-PROJET DE LOI « PROFESSION »

METHODE

Adoptée par l'Assemblée générale du 22 janvier 2021

Le Conseil national des barreaux, réuni en assemblée générale à Paris le 22 janvier 2021,

Connaissance prise de l'avant-projet de loi « profession » annoncé par le garde des sceaux et transmis au CNB le 11 janvier 2021

DEPLORE que le gouvernement persiste à imposer à la profession une réflexion sur son avenir dans des délais contraints,

REFUSE de statuer dans l'urgence sur un projet incomplet renvoyant à des textes dont il n'a pas eu intégralement communication et qui portent sur des enjeux majeurs de la profession d'avocat

ENTEND ETRE force de propositions dans le cadre d'un débat constructif et loyal, dès lors qu'il disposera de l'ensemble des éléments et d'un délai raisonnable de réflexion.

Fait à Paris le 22 janvier 2021